

## **PROGRAMME AMBASSADEURS**

### **RÈGLEMENT**

#### **ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE – OBJET DU RÈGLEMENT**

Les Éditions Dupuis, société anonyme de droit belge, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Charleroi sous le numéro d'entreprise 0429 160 563, dont le siège social est établi au 52, rue Destrée à 6001 Marcinelle, dûment représentée par Julie Durot en sa qualité de Directrice Générale (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organisent un programme visant à inviter les lecteurs de ses ouvrages à rédiger des critiques littéraires qui seront publiés. Ce programme est ci-après dénommé le « Programme Ambassadeurs »

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions et modalités applicables au Programme Ambassadeurs.

#### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

1. Ce Programme Ambassadeurs est ouvert à toute personne physique quel que soit son lieu de résidence.

2. La participation à ce Programme Ambassadeurs implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Pour les personnes mineures souhaitant participer, les parents ou le tuteur légal déclarent, par le fait de la participation au Programme Ambassadeurs, qu'ils en approuvent le règlement.

3. Les participants autorisent la Société Organisatrice à reproduire et communiquer les critiques qu'ils auront rédigées en langue française dans le cadre du Programme Ambassadeurs et ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation de leurs textes. Cette autorisation est donnée à titre non exclusif, tant que la Société Organisatrice maintiendra le Programme Ambassadeurs en ligne. Toutefois à tout moment, le participant pourra retirer sa/ses critique(s) qui aurai(en)t été publiée(s) (cf. article 7.3).

Les participants autorisent également la Société Organisatrice à reproduire et communiquer le pseudo qu'ils auront choisi ainsi que l'image (photo, dessin ou autre) qui sera éventuellement importée du profil du participant.

A cet effet, chacun des participants garantit à la Société Organisatrice la libre jouissance de ses critiques littéraires, de son pseudo et de son image contre tout trouble, éviction ou revendications quelconques. Ils garantissent ainsi que ceux-ci ne portent pas atteinte aux droits de tiers (notamment au droit à l'image, aux droits de propriété intellectuelle de tiers) et ne contiennent aucun élément pouvant porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

En cas de manquements aux garanties données ci-dessus, la Société Organisatrice se réserve le droit de refuser une critique réalisée dans le cadre du Programme Ambassadeurs.

2. Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par la Société Organisatrice.

3. Les coordonnées incomplètes, non conformes au règlement ne seront pas prises en considération.

## ARTICLE 3 : ACCÈS

1. Le Programme Ambassadeurs est accessible sur le site [www.dupuis.com](http://www.dupuis.com).
2. Le Programme Ambassadeurs est annoncé notamment via :
  - Le site Internet [www.dupuis.com](http://www.dupuis.com) ;
  - La newsletter de la Société Organisatrice ;
  - La page Facebook et les comptes Instagram et Twitter de la Société Organisatrice.

## ARTICLE 4 : PRINCIPE ET DEROULEMENT DU PROGRAMME AMBASSADEURS

### I. Principe du Programme Ambassadeurs :

1. Le Programme Ambassadeurs consiste à publier un maximum de critiques littéraires autour des ouvrages du catalogue de la Société Organisatrice.
2. Ces critiques s'articuleront comme suit :
  - d'une part, un texte comprenant *une appréciation globale* (au maximum 150 caractères)
  - et d'autre part, un texte comprenant *une critique plus détaillée* et argumentée de manière constructive, originale et non dénigrante pour l'ouvrage concerné et / ou son auteur (au minimum 200 caractères).
3. Le participant pourra envoyer sa critique en utilisant le bouton « ajouter une critique » qui est repris sur la page du site [www.dupuis.com](http://www.dupuis.com) reprenant l'ouvrage que le participant souhaite commenter.

Au préalable, le participant devra se créer un compte « d'ambassadeur » en renseignant au minimum son nom, son prénom, son pseudo (qui sera visible sur le site) et son adresse mail. Il pourra également importer une image (photo, dessin ou autre — Ils garantissent que ceux-ci ne portent pas atteinte aux droits de tiers (notamment au droit à l'image, aux droits de propriété intellectuelle de tiers) et ne contiennent aucun élément pouvant porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs) pour personnaliser son profil. Cette image sera visible avec le pseudo et la critique sur la page du site [www.dupuis.com](http://www.dupuis.com) reprenant l'ouvrage concerné.

4. Le pseudo et l'image importée du profil seront soumis avant toute mise en ligne pour validation par la Société Organisatrice afin de vérifier si ces éléments respectent les garanties demandées aux participants (cf. article 2.4). Cette validation sera assurée par un comité rédactionnel composé de membres de la Société Organisatrice.

Sont ainsi prohibés notamment tous textes et images (photos, dessins, autre) qui seraient contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou qui ne correspondraient pas à la finalité du Programme Ambassadeurs.

6. La Société Organisatrice, se réserve le droit de corriger uniquement des erreurs grossières telles que notamment une faute d'orthographe importante, une référence erronée sur le nom de l'auteur dont l'ouvrage fait l'objet de la critique.

7. Le participant devra impérativement avoir une adresse email valide pour pouvoir valider son compte et être contacté par la Société Organisatrice afin de l'informer de la suite réservée à

sa critique, de son statut d'ambassadeurs (cf. ci-dessous les différents niveaux), des avantages qui lui sont accordés.

## II. Déroulement et évolution du statut d'ambassadeurs :

Le Programme Ambassadeurs comprend quatre niveaux (cf. infra). A chacun de ces niveaux correspondent des avantages déterminés en fonction du nombre de critiques qui auront été validées et donc publiées par la Société Organisatrice et d'achats effectués sur notre boutique partenaire, <https://9e-store.fr>.

1. Une critique sera réputée validée par le comité rédactionnel de la Société Organisatrice pour autant qu'elle remplisse les conditions prévues dans le présent règlement.

2. Évolution du statut d'ambassadeurs :

### • Niveau 0 : l'ambassadeur a le statut de « Super Lecteur de bois » (ci-après dénommé le « Niveau 0 »)

Ce statut correspond aux participants dont le compte a été validé et qui ont eu moins de 5 critiques publiées par la Société Organisatrice au cours des 12 derniers mois.

### • Niveau 1 : l'ambassadeur a le statut de « Super Lecteur de bronze » (ci-après dénommé le « Niveau 1 »)

Ce statut correspond aux participants qui ont eu entre 5 et 9 critiques publiées par la Société Organisatrice, au cours des 12 derniers mois.

Si au bout des 12 mois qui suivent son élection au statut de Niveau 1, le participant a eu :

- a) Moins de 5 critiques publiées, il perdra son statut (Niveau 1) et redescendra au niveau inférieur c'est-à-dire au Niveau 0 ;
- b) entre 5 et 9 nouvelles critiques publiées, il maintiendra son statut au Niveau 1 pour les 12 mois suivants ;
- c) entre 10 et 19 nouvelles critiques publiées et qu'il aura acheté au moins une bande dessinée issue du catalogue de la Société Organisatrice sur le site <https://9e-store.fr>, il passera immédiatement au statut supérieur c'est-à-dire au Niveau 2.

### • Niveau 2 : l'ambassadeur a le statut de « Super Lecteur d'argent » (ci-après dénommé le « Niveau 2 »)

Ce statut correspond aux participants qui ont eu entre 10 et 19 critiques publiées par la Société Organisatrice sur les 12 derniers mois et qui ont acheté au moins une bande dessinée issue du catalogue de la Société Organisatrice sur le site <https://9e-store.fr>.

Si au bout des 12 mois qui suivent son élection au statut de Niveau 2, le participant a eu :

- a) moins de 10 nouvelles critiques publiées et/ou n'a pas effectué au moins 1 achat de BD de la Société Organisatrice sur le site <https://9e-store.fr>, il perdra son statut (Niveau 2) et redescendra aux niveaux inférieurs (Niveau 1 ou Niveau 0) en fonction du nombre de nouvelles critiques publiées par la Société Organisatrice sur les 12 derniers mois (voir ci-dessus).
- b) entre 10 et 19 nouvelles critiques publiées et a effectué au moins 1 achat de BD de la Société Organisatrice sur le site <https://9e-store.fr>, il maintiendra son statut (Niveau 2) pour les 12 mois suivants ;

- c) au moins 20 nouvelles critiques publiées et a effectué au moins 5 achats de BD de la Société Organisatrice sur le site <https://9e-store.fr>, il passera immédiatement au statut supérieur (Niveau 3).

**• Niveau 3 : l'ambassadeur a le statut de « Super Lecteur d'or » (ci-après dénommé le « Niveau 3 »)**

Ce statut correspond aux participants qui ont eu au moins 20 critiques publiées par la Société Organisatrice sur les 12 derniers mois et au moins 5 achats BD de la Société Organisatrice sur le site <https://9e-store.fr>.

Si au bout des 12 mois qui suivent son élection au statut de Niveau 3, le participant a eu :

- au moins 20 nouvelles critiques publiées et a effectué au moins 5 achats de BD de la Société Organisatrice sur le site <https://9e-store.fr>, il maintiendra son statut (Niveau 3) pour les 12 mois suivants ;
- moins de 20 nouvelles critiques publiées et/ou n'aura pas effectué au moins 5 achats de BD de la Société Organisatrice sur le site <https://9e-store.fr>, il perdra son statut (Niveau 3) et redescendra aux niveaux inférieurs (Niveau 2, Niveau 1 ou Niveau 0, en fonction du nombre de nouvelles critiques publiées par la Société Organisatrice et des achats de BD de la Société Organisatrice effectués sur le site <https://9e-store.fr> sur les 12 derniers mois (voir ci-dessus).

## **ARTICLE 5 : AVANTAGES LIES A CHAQUE STATUT**

1. Liste des avantages :

**• Niveau 0 : l'ambassadeur ayant atteint le statut de « Super Lecteur de bois »**

Le participant aura accès à des concours réservés exclusivement aux membres du Programme Ambassadeurs via des mailings.

Cet avantage sera valable pendant une durée de 12 mois à dater de son accession à ce niveau.

**• Niveau 1 : l'ambassadeur ayant atteint le statut de « Super Lecteur de bronze »**

Le participant :

- a) aura accès à des concours réservés exclusivement aux membres du Programme Ambassadeurs via des mailings ;  
bénéficiera de 100 points octroyés automatiquement sur son compte du site <https://9e-store.fr> (ce qui correspond à environ 10 euros à faire valoir sur les frais de port notamment) créé automatiquement avec la même adresse e-mail que celle utilisée dans le Programme Ambassadeurs lors de l'accession au Niveau 1. Vous recevrez un e-mail de la part du 9e-store pour définir un mot de passe avant de pouvoir accéder à vos avantages. (Si vous aviez déjà un compte existant avec cette adresse e-mail, vous pourrez immédiatement y accéder).

Ces avantages seront valables pendant une durée de 12 mois à dater de son accession à ce niveau. Les 100 points octroyés sur le compte du site <https://9e-store.fr> seront toutefois toujours disponibles si le participant ne les a pas utilisés dans les 12 mois à dater de son accession à ce niveau.

• **Niveau 2 : l'ambassadeur ayant atteint le statut de « Super Lecteur d'argent »**

Le participant :

- a) aura accès à des concours réservés exclusivement aux membres du Programme Ambassadeurs via des mailings ;
- b) bénéficiera de 300 points octroyés automatiquement sur son compte du site <https://9e-store.fr> (environ 30 euros à faire valoir sur les frais de port notamment) ;
- c) bénéficiera de 5 % de réduction sur le prix affiché sur tous les produits « non - livres » du site <https://9e-store.fr>.

Ces avantages seront valables pendant une durée de 12 mois à dater de son accession à ce niveau. Les 300 points octroyés sur le compte du site <https://9e-store.fr> seront toutefois toujours disponibles si le participant ne les a pas utilisés dans les 12 mois à dater de son accession à ce niveau.

• **Niveau 3 : l'ambassadeur ayant atteint le statut de « Super Lecteur d'or »**

Le participant :

- a) aura accès à des concours réservés exclusivement aux membres du Programme Ambassadeurs via des mailings ;
- b) bénéficiera de 5 % de réduction sur le prix affiché sur tous les produits « non – livres » du site <https://9e-store.fr> ;
- c) bénéficiera des frais de port offerts sur toute commande passée sur le site <https://9e-store.fr> ;
- d) bénéficiera de 3 mois d'abonnement offerts au Journal de Spirou de la Société Organisatrice.

Ces avantages seront valables pendant une durée de 12 mois à dater de son accession à ce niveau, à l'exception de l'abonnement au Journal de Spirou de la Société Organisatrice dont la durée sera limitée à 3 mois.

2. Les avantages repris dans le présent article, ne sont ni échangeables, ni remplaçables, ni remboursables et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie monétaire, pour quelque raison que ce soit.

3. Les avantages ne pouvant être obtenus par suite d'une erreur, d'une omission ou d'une modification dans les coordonnées transmises par les participants, seront définitivement perdus.

4. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les avantages octroyés aux participants si les circonstances l'exigeaient. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

**ARTICLE 6 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES AVANTAGES**

1. Les participants seront avertis personnellement par e-mail, au plus tard 30 jours après leur accession au niveau auquel ils répondent.

2. Si un email ne peut être délivré à un participant, suite à la défaillance du fournisseur d'accès, du réseau internet ou pour tout autre cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable.
3. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier les informations qu'il a communiquées lors de sa participation au Programme Ambassadeurs et notamment s'autorise toutes les vérifications sur son identité et/ou ses coordonnées.
4. En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité, de remplacer un ou plusieurs des avantage(s) offert(s) par un autre avantage similaire.
5. L'abonnement de 3 mois au Journal *Spirou* (avantage du Niveau 3) débutera au plus tard dans les 6 semaines à dater de l'envoi du mail de confirmation de la Société Organisatrice au participant pour l'octroi de son abonnement. Ce délai peut être allongé suivant le territoire de résidence de l'ambassadeur bénéficiant de l'abonnement au journal *Spirou*.

## **ARTICLE 7 : PUBLICATION DES CRITIQUES**

1. Du seul fait de leur participation au Programme Ambassadeurs, les participants autorisent la Société Organisatrice à reproduire ainsi qu'à utiliser leur pseudo, l'image de leur profil (photo, dessin, autre) ainsi que les textes des critiques littéraires validées, d'une part sur le site [www.dupuis.com](http://www.dupuis.com) et d'autre part via tous les réseaux sociaux de la Société Organisatrice et via les différents moyens de communication de la Société Organisatrice et ce quel que soient les supports (notamment Instagram, Facebook, Twitter, site internet...).
2. Cette communication pourra se faire aux fins de communication sur le Programme Ambassadeurs ou sur les BD pour lesquelles les critiques ont été publiées. Le participant ne pourra bénéficier d'autres avantages que ceux qui lui reviennent conformément aux dispositions du présent règlement.
3. A partir de son compte d'ambassadeur, le participant peut à tout moment le supprimer. Il peut également retirer ses critiques qui ont été publiées. Toutefois s'il les retire avant que les délais prévus à l'article 4.II. ne soient écoulés, il ne bénéficiera pas des avantages liés au niveau atteint par l'ambassadeur au moment de la suppression de son compte.

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ**

1. La Société Organisatrice est déchargée de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Programme Ambassadeurs, notamment dû à des actes de malveillances externes.
2. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des erreurs de saisie et / ou des dysfonctionnements techniques qui pourraient empêcher l'envoi des e-mails et / ou le bon déroulement du présent Programme Ambassadeurs.
3. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte des emails.
4. La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Programme Ambassadeurs et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché, troublé le bon déroulement du Programme Ambassadeurs ou qui l'aurait détourné de sa finalité.

## **ARTICLE 9 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

1. La Société Organisatrice est amenée à traiter des données à caractère personnel relatives aux participants ou communiquées par ces derniers, à l'occasion de leurs participations au présent Programme Ambassadeurs et de la communication autour de celui-ci ainsi que dans le cadre de la mise à disposition des avantages vis-à-vis des participants.

2. Les données à caractère personnel ainsi recueillies ou produites seront utilisées principalement à des fins :

- (i) de gestion administrative, par exemple : information des participants, envoi des avantages,...
- (ii) de communication autour du Programme Ambassadeurs sur les sites et les réseaux sociaux de la Société Organisatrice.

3. Les données à caractère personnel des participants ainsi collectées par la Société Organisatrice seront utilisées :

- (i) par le Société Organisatrice dans le cadre du présent Programme Ambassadeurs ;
- (ii) par tout partenaire de la Société Organisatrice ;
- (iii) par tous tiers autorisés par les textes réglementaires, législatifs...

4. Les participants concernés par le traitement de leurs données à caractère personnel disposent d'un droit d'accès à celles-ci et peuvent également demander à ce que les données inexactes, incomplètes ou périmées soient rectifiées, mises à jour ou supprimées et s'opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que des données à caractère personnel les concernant fassent l'objet d'un traitement. Les participants reconnaissent qu'ils ne pourront s'opposer au traitement de leurs données personnelles lorsque ce traitement est nécessaire à l'exécution des obligations figurant dans le présent règlement.

5. Les données personnelles des participants sont stockées et conservées par la Société Organisatrice elle-même et/ou tout sous-traitant de son choix pour toute la durée nécessaire à la stricte exécution de ses obligations visées au présent règlement et au minimum pour toute la durée du présent Programme Ambassadeurs et de sa communication.

6. Outre la possibilité permanente de modifier les informations sur le profil du participant, toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à : Editions Dupuis – « Programme Ambassadeurs » - 52, rue Destrée, B-6001 Marcinelle.

## **ARTICLE 10 : CONSULTATION DU RÈGLEMENT**

1. Le règlement complet sera adressé, à titre gratuit, à toute personne sur simple demande adressée sur la rubrique « contact » du site internet [www.dupuis.com](http://www.dupuis.com) ou par courrier aux adresses suivantes : Editions Dupuis – « Programme Ambassadeurs » - 52, rue Destrée, B-6001 Marcinelle. Timbre remboursé au tarif lent en vigueur.

Une seule demande de copie sera prise en compte par participant.

2. Il est également possible de consulter le règlement sur le site de la Société Organisatrice accessible à l'adresse url [www.dupuis.com/ambassadeurs/reglement.html](http://www.dupuis.com/ambassadeurs/reglement.html).

3. Il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le Programme Ambassadeurs.

4. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement, toute modification sera consultable sur le site internet [www.dupuis.com/ambassadeurs/reglement.html](http://www.dupuis.com/ambassadeurs/reglement.html).

#### **ARTICLE 11 : LITIGES**

1. Le simple fait de participer au Programme Ambassadeurs entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
2. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.
3. Le présent règlement est soumis à la loi belge. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice. Tout litige né à l'occasion du présent Programme Ambassadeurs sera soumis au tribunal de Charleroi. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du Programme Ambassadeurs.